

pas simplement à l'acquisition des lignes dont le pays a besoin, sans toucher aux terres que détient la compagnie Empire Trust en garantie pour les obligataires. Les capitalistes qui ont prêté sur la garantie de ces terres n'avaient pas à s'occuper ni le droit de décider, de l'emploi qui serait fait de leur argent. Nous n'avons aucune preuve qu'il savaient, et je suppose qu'ils n'ont jamais demandé, si une partie de leur prêt servirait à construire des lignes de chemins de fer ou des tramways, ou s'il serait employé dans les cent et une autres entreprises de Mackenzie et Mann.

Quelle est aujourd'hui la situation? Voici une ligne de chemin de fer, ou plutôt un réseau de voies ferrées de très grande étendue avec un matériel considérable, dont le Gouvernement, dans l'intérêt du pays, prétend faire l'acquisition. Nous avons fait aux propriétaires de ce chemin des octrois en terres dont il reste huit cent mille acres invendus. Il y a aussi des promesses de vente et des argents déposés entre les mains de la compagnie National Trust. Or, le pays n'a aucun besoin de ces terres. Tout le monde admet qu'elles ne font pas partie du réseau ferré. Pourquoi le Gouvernement en acquérant les lignes qu'il désire serait-il obligé d'acquérir aussi des terres dont il n'a aucun besoin et qui ne font pas partie du chemin de fer, et sur lesquelles, par contre, pèsent des obligations énormes dont le Gouvernement sera obligé de prendre la responsabilité s'il se porte acquéreur des actions de la compagnie, comme il se propose maintenant? Ma proposition est que le Gouvernement s'empare du réseau, mais laisse subsister la compagnie du Nord-Canadien telle qu'elle est, qu'il ne change rien à son capital-actions, qu'il ne touche pas aux terres et aux obligations qui pèsent sur elles.

Supposons qu'un homme possède deux propriétés sur l'une desquelles il y a des constructions. Plus tard il désire construire une maison sur l'autre propriété, et il emprunte de l'argent en hypothéquant la propriété sur laquelle il y a déjà des édifices. Voici qu'un jour le Gouvernement vient à lui et lui dit: "Il nous faut une de vos propriétés pour y construire une gare de chemin de fer" est-ce que le Gouvernement n'aurait pas le droit de la prendre? Le propriétaire pourrait-il dire, "Vous ne pouvez prendre une propriété sans prendre les deux, parce que j'ai emprunté de l'argent sur une d'elles pour construire une maison sur l'autre. Si vous prenez l'une, il vous faut prendre l'autre?" Qui ne voit l'absurdité d'une telle prétention? Cependant le premier ministre n'est pas capable de

voir—peut-être est-ce l'accuser à tort et devrais-je dire plutôt qu'il se dit incapable de voir—la possibilité pour le Gouvernement d'exproprier un réseau de voies ferrées sans prendre aussi beaucoup d'autres propriétés, simplement parce que celles-ci ont été hypothéquées pour obtenir l'argent qu'il fallait pour la construction du réseau.

Dès que le Gouvernement s'empare du réseau, la compagnie a le bénéfice des sommes qu'elle y a employées comme tout ou partie du produit des terres vendues. Ces sommes, l'Etat les lui rembourse. Elles ont ajouté à la valeur du réseau et l'Etat les paye, quand il exproprie la compagnie de ses titres. Le seul énoncé d'une telle proposition démontre l'injustice que l'on projette de perpétrer contre ce pays en le contraignant, par les dispositions actuellement prises par le Gouvernement, à se rendre responsable de l'énorme dette de 21 millions ne portant pour toute garantie que ces terres dont les meilleures ont été vendues, je crois, il y a des années, terres, qui, selon toute probabilité, ne rapporteraient pas plus du tiers ou même de la moitié des obligations dont le Gouvernement va charger le pays. Cependant, le ministre nous demande de nous embarquer dans cette entreprise aveuglément.

L'hon. sir THOMAS WHITE: Pourquoi dire que le Gouvernement va charger le pays de ces obligations, quand le produit a été employé à construire la ligne, et que les terres garantissent les obligations et constituent la seule valeur restant aux mains de la compagnie. Je dois dire à mon honorable ami que j'ai devant moi le rapport officiel de la compagnie du chemin de fer Nord-Canadien pour l'an dernier, et ce rapport indique pour l'année la vente de 19,443 acres des terres lui appartenant, au prix moyen de \$16.37 l'acre, en tout, \$318,248. Si j'interprète fidèlement la pensée de mon honorable ami, il veut que nous ne touchions pas à ces terres, qui se vendent \$16 l'acre.

L'hon. M. PUGSLEY: Le ministre n'est sûrement pas aussi enfant qu'il cherche à le paraître. De ce que des habitants de l'Ouest ou des acheteurs des Etats-Unis sont venus visiter ces terres et en ont pris les meilleures à raison de \$16 l'acre, il conclut que le reste est de même valeur. Je pourrais conduire le ministre dans certaines régions du Nord-Ouest où il trouverait des terres de 15 à 20 dollars l'acre et peut-être même 40 selon la situation. Dans le même township, il trouvera des centaines et des milliers d'acres de terre qui ne se vendraient pas \$5 l'acre, des terres dont personne ne veut, terres invendables à cause de leur nature acciden-